

Dossier : (33) ECONOMIE CRÉATIVE - CINÉMA - ASSOCIATION CINÉMA DE PROXIMITÉ EN AQUITAINE - 15**N° 15001028****PRESENTATION DE L'ORGANISME****N° ARI03589**Raison Sociale : **Association Cinémas de Proximité en Aquitaine**Adresse : 7, rue des Poilus
33600 PESSACContact : **Monsieur Raphaël MAESTRO**

Statut Juridique : 9220 - Association déclarée

N° SIRET : 43265294900020

Activité : 94.99Z-Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
N° Tiers financier : 9273**PRESENTATION DU PROJET :****Année 2015**Procédure : **Economie créative (AE) - Filières et regroupements professionnels - Cinéma et audiovisuel****Présentation de la structure**

L'Association des Cinémas de Proximité en Aquitaine fédère 76 établissements cinématographiques soit 104 écrans repartis sur l'ensemble du territoire. Ce réseau totalise 2,5 millions de spectateurs, dont près de la moitié sur des séances « art et essai ». Il participe à la pluralité du parc de salles en Région, afin de garantir le maintien d'une diversité de l'offre cinématographique en Aquitaine.

L'association se structure autour de quatre missions :

- Coordinations d'opérations relevant de la diffusion (dispositifs «Ciné Mémoires », « Cinéquadoc », Mois du Film Documentaire)
- Professionnalisation des acteurs du secteur (journées professionnelles, prévisionnements, formation continue)
- Interface auprès des collectivités, des institutions et des réseaux professionnels du pays,
- Coordination et gestion du dispositif d'avant-programmes numériques, le CLAP (cette dernière mission faisant l'objet de l'aide de la Région au titre des T.I.C.).

Programme d'actions 2015

L'ACPA poursuivra en 2015 ses opérations en faveur de la diffusion :

- Cinémémoire : 7 films de répertoire proposés dans 40 salles avec édition de supports de communication (affiches, dépliants, bande annonce, ...) et d'une journée de formation. L'année 2015 correspond au 10ème anniversaire de l'opération. Un événement de lancement sera organisé.
 - Cinéquadoc : catalogue d'une trentaine de documentaires aquitains enrichi chaque année de nouveaux titres, édition de fiches-films et d'affiches et accompagnement de séances par les équipes de films ou intervenants spécialisés.
 - Le Mois du film documentaire : diffusion de documentaires en salles de cinéma et en médiathèques, coordination conjointe avec Ecla, édition d'un programme régional et tournées de réalisateurs.
 - Journées professionnelles : l'ACPA organise tout au long de l'année des journées professionnelles : prévisionnement de films « arts et essai » et de patrimoine, réunions d'information et de veille (technologique, juridique, etc.). En outre, en 2015, sera organisée une grande réunion interprofessionnelle qui pourra prendre la forme d'un colloque sur le maintien et le développement des salles art et essai, à l'aune de la réforme territoriale.
 - Maintien et développement du CLAP – les avant-programmes numériques, opération lancée en 2011 par l'association au bénéfice de son réseau, dans la continuité de la numérisation des salles de cinéma.
- Pour la saison #4, les salles adhérentes se voient proposer un nouveau catalogue d'avant-programmes que l'ACPA a coproduits (jusqu'à fin 2015) ou pour lesquels elle a négocié les droits de diffusion : courts-métrages, films d'animation, entretiens Cinémémoire, pastilles Rétrorama (en partenariat avec l'INA), clips de labels aquitains...

En parallèle, le Clap comprend un volet formation à destination des personnels des salles (salariés du public ou privé ou bénévoles) pour lesquels le recours aux OPCA ne peut répondre à toutes les demandes : environnement numérique en cabine, communication / usages numériques...

Localisation Géographique : **Aquitaine**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Base TTCMontant éligible : **185 563,00 €**Taux d'intervention du Conseil Régional calculé par rapport au montant éligible de la Région : **44,73%**

Type de financement	% d'intervention	Montant de l'Aide
Conseil Régional d'Aquitaine - Culture	44,73%	83 000,00
Région Aquitaine - Délégation T.I.C.	13,47%	25 000,00
DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles	10,78%	20 000,00
Autofinancement	31,02%	57 563,00
TOTAL		185 563,00